

Introduction

Chaque année, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) répond à environ 12 000 alarmes incendies non fondées. Celles-ci engendrent des coûts importants pour la population de l'agglomération de Montréal notamment en diminuant la vigilance des occupants quant à l'évacuation. Ces alarmes provoquent également le déplacement inutile de plusieurs véhicules d'incendie et de pompiers, réduisant ainsi la disponibilité des ressources nécessaires pour des appels fondés.



Dans le souci constant d'améliorer la sécurité de la population, l'agglomération de Montréal a adopté, en septembre 2008, un règlement visant à réduire les alarmes incendies non fondées.

Plusieurs raisons peuvent être associées à une alarme incendie non-fondée, cependant, quatre d'entre elles sont facturables soient;

- Essai;
- Construction;
- Malveillance; et
- Défectuosité.

En tant que propriétaire, vous êtes responsable de la sécurité des occupants du bâtiment ainsi que de l'entretien des équipements et des systèmes de protection et de secours.

Déjà, vous pouvez entreprendre des actions pour faire une différence et ainsi éviter le déclenchement inutile de votre système d'alarme incendie.

Gestion efficace de votre système d'alarme incendie

Afin d'effectuer une gestion efficace de votre système d'alarme incendie, tous les efforts doivent être mis avant le déclenchement inutile de celui-ci.



Saviez-vous ?

Le déplacement des véhicules du Service de sécurité incendie en mode urgence constitue tout de même un risque pour les autres usagers de la route, des piétons et pour les pompiers eux-mêmes.

Dans le but de diminuer les alarmes incendies non fondées et ainsi améliorer la gestion de votre patrimoine bâti, voici quelques conseils (non limitatifs) qui vous aideront à prévenir les alarmes qui pourraient vous être facturées.

● ESSAI (un essai, un entretien, une manipulation accidentelle, etc.)

- Prévenir les occupants et visiteurs des essais en affichant l'information, la date et l'heure dans le bâtiment (72 heures avant).
- Avertir votre central de surveillance que des essais auront lieu.
- Protéger les dispositifs du système d'alarme incendie (détecteurs d'incendie, station manuelle, etc.).

→ Lorsque toutes ces étapes seront entreprises, désigner un responsable sur les lieux lors des essais et contacter notre central de répartition au (514) 280-7500 en donnant les renseignements suivants : nom du responsable, numéro de téléphone (joignable en tout temps), la nature de l'appel, l'endroit, la durée des essais et le nom de la compagnie effectuant les essais.



● CONSTRUCTION: (activités de construction, des travaux de rénovation, de construction ou d'entretien)

- Prévenir les occupants en affichant l'information, la date et l'heure dans le bâtiment (72 heures avant).
- Isoler le secteur touché par les travaux de façon à limiter le déplacement des contaminants et de la poussière.
- Protéger les dispositifs de détection automatique du système d'alarme incendie en les recouvrant d'une protection physique conçue à cet effet.
- Au besoin, effectuer des contournements de composants ou de zones de votre système d'alarme incendie. Assurez-vous d'une surveillance humaine des secteurs non protégés.




Liste de vérification

- Les inspections et les entretiens requis des équipements de protection contre l'incendie sont faits.
- J'ai avisé les occupants du bâtiment d'un essai ou des travaux
- J'ai avisé mon central de surveillance privé des essais ou travaux
- J'ai avisé le central de répartition du SIM des essais en donnant les informations suivantes :
 - nom du responsable
 - numéro de téléphone du responsable
 - nature de l'appel/ type de travaux
 - compagnie effectuant les travaux
 - date et heure
 - durée des essais ou travaux
- Les dispositifs du système d'alarme incendie sont protégés adéquatement pour éviter une alarme incendie non fondée.


En cas d'urgence, composez le 9-1-1



SIM, Section de la réglementation (03-2018)

 **MALVEILLANCE:** (déclenchement de l'alarme incendie de façon intentionnelle dans l'objectif de nuire)

- Munir l'ensemble des déclencheurs manuels de boîtiers homologués muni d'un dispositif sonore local;
- Pourvoir les composants les plus vulnérables d'une protection physique comme une grille métallique ajourée au-dessus des détecteurs d'incendie.

 **DÉFECTUEUX:** (système d'alarme en défectuosité ou un système de gicleur défectueux)

- S'assurer du bon fonctionnement des équipements de protection contre l'incendie et effectuer les inspections et entretiens requis par la réglementation.

Informez-vous

Informez-vous auprès de votre compagnie d'alarme incendie sur les bonnes pratiques et ajustements à apporter à votre système d'alarme incendie.

Certains dispositifs pourraient être désuets, devraient être relocalisés ou remplacés pour être plus efficaces.

- Corriger les lacunes identifiées dans le rapport d'inspection du système d'alarme incendie de façon à ce que le système d'alarme incendie soit le plus performant et adapté possible.



Réduction des déclenchements inutiles de votre système d'alarme incendie

